

COMMUNE DE DIALAN-SUR-CHAÎNE

Inscription année scolaire 2022-2023

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

ELÈVES

1. **Nom de famille** : **Classe** : **Sexe** : F M
Prénom (s) :/...../.....
Né(e) le :/...../..... **Lieu de naissance** (commune et département) :

2. **Nom de famille** : **Classe** : **Sexe** : F M
Prénom (s) :/...../.....
Né(e) le :/...../..... **Lieu de naissance** (commune et département) :

3. **Nom de famille** : **Classe** : **Sexe** : F M
Prénom (s) :/...../.....
Né(e) le :/...../..... **Lieu de naissance** (commune et département) :

REPRÉSENTANTS LÉGAUX

Mère Père Tuteur

Nom de famille : **Prénom** :
Nom d'usage : **Date de naissance** :
Adresse :
Code postal : **Commune** :
Tel mobile : **Domicile** : **Travail** :
Courriel :

L'élève habite à cette adresse : Oui Non

Mère Père Tuteur

Nom de famille : **Prénom** :
Nom d'usage : **Date de naissance** :
Adresse :
Code postal : **Commune** :
Tel mobile : **Domicile** : **Travail** :
Courriel :

L'élève habite à cette adresse : Oui Non

Tiers délégataire (personne physique ou morale) **Lien avec l'élève (*)** :
Fournir une copie de la décision du juge aux affaires familiales.

Nom de famille : **Prénom** :
Nom d'usage : **Organisme** :
Date de naissance :
Adresse :
Code postal : **Commune** :
Tel mobile : **Domicile** : **Travail** :
Courriel :

L'élève habite à cette adresse : Oui Non

(*) Ascendant/fratrie/Autre membre de la famille/Educateur/Assistant familial/Garde d'enfant/Autre lien (à préciser) ou Aide Sociale à l'Enfance (pour responsable moral)

Tournez SVP →

AUTRES RESPONSABLES qui ont la charge effective de l'élève (personne physique ou morale)

Fournir une copie de la décision du juge aux affaires familiales, le cas échéant.

Lien avec l'élève (*) :

Nom de famille : Prénom :

Nom d'usage : Organisme :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tel mobile : Domicile : Travail :

Courriel :

L'élève habite à cette adresse : Oui Non

Lien avec l'élève (*) :

Nom de famille : Prénom :

Nom d'usage : Organisme :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tel mobile : Domicile : Travail :

Courriel :

L'élève habite à cette adresse : Oui Non

PERSONNES A CONTACTER (si différentes des personnes déjà indiquées)

Lien avec l'élève (*) :

À contacter d'urgence Autorisé(e) à venir chercher l'élève

Nom de famille : Nom d'usage : Prénom :

Tel mobile : travail : domicile :

Lien avec l'élève (*) :

À contacter d'urgence Autorisé(e) à venir chercher l'élève

Nom de famille : Nom d'usage : Prénom :

Tel mobile : travail : domicile :

Lien avec l'élève (*) :

À contacter d'urgence Autorisé(e) à venir chercher l'élève

Nom de famille : Nom d'usage : Prénom :

Tel mobile : travail : domicile :

Lien avec l'élève (*) :

À contacter d'urgence Autorisé(e) à venir chercher l'élève

Nom de famille : Nom d'usage : Prénom :

Tel mobile : travail : domicile :

Lien avec l'élève (*) :

À contacter d'urgence Autorisé(e) à venir chercher l'élève

Nom de famille : Nom d'usage : Prénom :

Tel mobile : travail : domicile :

(*) Ascendant/fratrie/Autre membre de la famille/Educateur/Assistant familial/Garde d'enfant/Autre lien (à préciser) ou Aide Sociale à l'Enfance (pour responsable moral)

SERVICES PERISCOLAIRES

Adresse de facturation des services périscolaires :

.....
.....

➤ **J'autorise, (Rayer la mention si non souhaitée)**

~ Les interventions médicales et chirurgicales sur mon enfant en cas d'urgence

➤ **L'enfant mangera à la cantine :** OUI NON

L'année entière

Ponctuel

Jours de fréquentation à préciser:

Lundi

Mardi

Jeudi

Vendredi

➤ **L'enfant sera inscrit au service de la garderie :** OUI NON

Utilisation : ponctuelle

régulière

Jours de fréquentation :

L'année entière <input type="checkbox"/>	Matin et soir <input type="checkbox"/>	Le matin <input type="checkbox"/>	Le soir <input type="checkbox"/>
Lundi <input type="checkbox"/>	Matin et soir <input type="checkbox"/>	Le matin <input type="checkbox"/>	Le soir <input type="checkbox"/>
Mardi <input type="checkbox"/>	Matin et soir <input type="checkbox"/>	Le matin <input type="checkbox"/>	Le soir <input type="checkbox"/>
Jeudi <input type="checkbox"/>	Matin et soir <input type="checkbox"/>	Le matin <input type="checkbox"/>	Le soir <input type="checkbox"/>
Vendredi <input type="checkbox"/>	Matin et soir <input type="checkbox"/>	Le matin <input type="checkbox"/>	Le soir <input type="checkbox"/>

➤ **L'enfant prendra le bus :** OUI NON

○ Bus venant de La Bigne

○ Bus venant de Le Mesnil-Auzouf et allant vers Aunay-sur-Odon

Je soussigné(e), M. et/ou Mme

Certifie que les informations fournies sont exactes.

Fait à, le 20....

Signature(s) précédée(s) par la mention « lu et approuvé »

Nom : Prénom : Niveau : Classe :

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

(à remplir pour chaque enfant scolarisé)

Nom et n° de téléphone du médecin traitant :

Assurance responsabilité civile, Nom et n° contrat :
.....
.....

1. Vaccination :

(fournir obligatoirement une **photocopie du carnet de santé** ou des certificats de vaccination de l'enfant)

Date du dernier rappel du vaccin obligatoire DTP (Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite) :

**Si l'enfant n'a pas le vaccin obligatoire, joindre un certificat médical de contre-indication*

2. Renseignements médicaux concernant l'enfant

L'enfant suit-il un traitement médical ? OUI NON

L'enfant a-t-il des allergies ? *OUI NON

() Si oui, préciser la forme d'allergie, la cause et la conduite à tenir*
.....
.....

La santé de votre enfant nécessite-t-elle un protocole ? *OUI NON

() Si oui, joindre les documents nécessaires*

Indiquez ci-après :

Les difficultés de santé (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation) en précisant les dates et les précautions à prendre :
.....
.....
.....

3. Recommandations utiles des parents :

L'enfant porte-t-il des lunettes, des lentilles, des prothèses auditives, des prothèses dentaires, etc ... ?
.....
.....
.....
.....

Règlement intérieur des services périscolaires

LA CANTINE scolaire est communale, sa gestion est donc assurée par le conseil municipal.

Les repas sont fournis quotidiennement à la commune par un prestataire extérieur (société API Restauration de Mondeville actuellement).

Les menus hebdomadaires sont affichés à l'entrée de la garderie et dans la salle de restauration.

Les jours ouvrables de cantine sont les Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi.

La restauration scolaire est assurée entre 12 h et 13h30 sous la surveillance du personnel communal.

Dans l'attente de la reprise des cours, la surveillance est également assurée par la commune.

INSCRIPTIONS :

Une inscription à l'année est souhaitable, avec le planning bien défini des jours de présence.

La commande des repas s'effectuant tous les jeudis, les inscriptions ponctuelles ou variables doivent être faites auprès de la Mairie **au plus tard le jeudi matin 9 h précédant la semaine demandée** soit par téléphone au 02.31.77.81.30 ou par mail à dialan.mairie@orange.fr.

Les inscriptions ponctuelles ne pourront, en tout état de cause, être retenues que si des places restent disponibles pour le jour souhaité.

TARIFS :

Le conseil municipal fixe le tarif du repas avant chaque rentrée scolaire.

Le tarif pour l'année scolaire 2021/2022 est de 4.00 € par repas-enfant (Délibération n° 2021/061 du 13 juillet 2021) et est revu avant chaque rentrée de septembre.

ABSENCE :

Les repas des jours d'absence seront facturés :

- si la mairie n'a pas pu enregistrer l'absence au plus tard 48h ouvrées (sans le mercredi et week-end) avant la date prévue.

- Dans le cas d'une fermeture de classe ne permettant pas le respect de ces préavis (motif sanitaire, absence d'enseignant) seul le prix de fourniture de repas sera facturé aux familles tant que les commandes de repas n'auront pas pu être annulées.

En cas de maladie les repas pourront être déduits au-delà de 2 jours d'absence sur présentation d'un certificat médical.

Pour tout renseignement, problème, changement dans les jours de présence à la cantine, adressez-vous à la Mairie (bureau de Jurques): 02.31.77.81.30 ou dialan.mairie@orange.fr aux heures d'ouverture : lundi 14h-19h ; mardi 14h30-16h30 ; jeudi 9h-12h.

N'hésitez pas à laisser un message en cas d'absence du secrétariat.

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ:

Les enfants se lavent les mains avant et après le repas.

Toute allergie ou intolérance doivent être signalés lors de l'inscription de l'enfant à la cantine.

Aucun médicament ne pourra être administré durant la période périscolaire.

Une serviette en papier est fournie quotidiennement à chaque enfant par le service de restauration.

LA GARDERIE est ouverte le matin de 7 h 00 à 8 h 35 et le soir de 16 h15 à 18 h 30.

Le coût horaire est fixé à 2.43 €. Une inscription de 8 € apparaîtra sur la première facture (sauf modification des tarifs).

Les inscriptions doivent être faites dès maintenant et remise à la mairie avant le 13 mai 2022.

Des inscriptions sont possibles en cours d'année selon les places disponibles.

ELEMENTS COMMUNS AUX SERVICES PÉRISCOLAIRES:

FACTURATION :

Les services périscolaires sont facturés mensuellement aux parents par la Mairie et sont à régler impérativement à la date mentionnée sur la facture auprès de la Trésorerie d'Aunay sur Odon.

Si une facture mensuelle est inférieure à 15 euros elle sera reportée sur le mois suivant ou en fin d'année scolaire.

Toute difficulté de règlement d'une facture doit être signalé à la trésorerie d'Aunay-sur-Odon et à la mairie afin de définir d'éventuelles modalités d'échelonnement.

Le non-respect du délai de règlement entraînera :

- L'envoi d'une lettre de rappel
- Le refus de la cantine et de la garderie pour tout règlement non effectué dans un délai de 30 jours suivant ce rappel.

Le paiement peut s'effectuer auprès de la Trésorerie d'Aunay-sur-Odon (chèque, chèque CESU fourni par l'employeur et espèces) ou sur internet avec les codes présent sur la facture.

DISCIPLINE :

- Le personnel communal est chargé de faire respecter la discipline durant le repas et jusqu'à la reprise de l'école,
- En cas d'indiscipline l'enfant pourra être isolé,
- En cas de problème de comportement, les parents seront avertis par courrier et devront prendre contact avec la Mairie,
- Si le problème persiste un second courrier sous forme d'avertissement sera transmis aux parents.
- Sans modification du comportement de l'enfant il pourra être procédé ensuite à son exclusion (temporaire ou définitive) du service de restauration ou de garderie.

La fréquentation aux services périscolaires implique l'acceptation du présent règlement.